

***Signature de convention avec l'ANRU
10 octobre 2011***

**Discours d'Eugène Caselli
Président de Marseille Provence Métropole**

A la suite du vote positif du Conseil de Communauté, en signant avec nos partenaires les trois dernières conventions de rénovation urbaine, voici MPM engagée dans 14 conventions : 13 dans les zones urbaines sensibles de Marseille et une dans celle de La Ciotat. Notre collectivité est désormais fortement impliquée dans la politique de solidarité qu'elle a choisi de mener en faveur d'un développement social et urbain plus juste et plus équitable pour notre métropole.

La part que prend Marseille Provence Métropole dans ces projets correspond aux compétences que lui attribue la loi. Il lui revient ainsi de réaliser les aménagements de voies et des espaces publics. Ils visent à requalifier, désenclaver et mieux intégrer à la ville des quartiers souvent situés à l'écart des axes de circulation. Dans ce cadre, à Kallisté, la voie desservant l'école sera reprise et réaménagée. A Saint Barthélémy, en cohérence avec la future L 2, il faut revoir le système viaire.

Ces interventions sur les voies vont aussi permettre d'ouvrir des pistes aux cycles et aux piétons qui seront intégrées au Schéma directeur des modes doux actuellement à l'étude. Cela concerne tout particulièrement la Soude et les Hauts de Mazargues où une liaison deviendra possible grâce à l'allée des Calanques réservée aux modes doux de déplacements. En lien avec les interventions sur voirie, il est aussi envisagé d'améliorer la desserte des quartiers par les transports en commun.

L'emploi reste aussi un très important facteur d'insertion. Les clauses d'insertion qui accompagnent les marchés d'opérations bénéficiant de l'ANRU prévoient d'attribuer cinq pour cent des heures de travail aux habitants des quartiers situés en zone urbaine sensible, de manière à y favoriser l'emploi. Les logiques économique et sociale se combinent ici pour répondre aux besoins de la population et à ceux des entreprises. Cette mission est subventionnée par MPM qui a également mobilisé des fonds FEDER. En 2010, sur le territoire marseillais, près de 66 000 heures de travail dans des marchés liés aux conventions ANRU ont bénéficié aux habitants des ZUS, dont une partie pour des marchés de la Communauté urbaine. Au total, 210 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnel, et 188 d'entre elles, d'un contrat lié aux chantiers subventionnés.

Au-delà du logement et de l'emploi, la gestion urbaine de proximité contribue également au bon fonctionnement d'un quartier et à la qualité de vie qu'on y trouve. C'est notre troisième axe d'intervention dans les quartiers en phase de rénovation. En charge de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage des rues, ainsi que du tri sélectif sur l'ensemble de son territoire, MPM participe aux chartes de gestion urbaine de proximité associées aux conventions ANRU et adaptées à chaque quartier. En effet, notre engagement ne s'arrête pas à la réception des chantiers. Il s'agit de gérer ces nouveaux espaces publics

communautaires dans une perspective de bon rapport qualité/prix, de développement durable, et de rechercher les solutions innovantes et efficaces qui nous permettront de parvenir à ce que le service public soit bien rendu et que les espaces soient traités dans ces quartiers avec le même niveau de prestation que le reste du territoire.

Je voudrais enfin souligner à quel point les projets de rénovation urbaine remettent ces quartiers dans une dynamique de développement pour tout ce qui touche à l'aménagement urbain, à l'insertion par l'emploi et l'activité économique, au développement durable, à la relation ville/nature et à l'amélioration du service public. Cette perspective correspond à certains des objectifs et des axes stratégiques que l'on retrouve dans des documents de planification comme le schéma de cohérence territoriale (SCOT), et qui seront bientôt repris dans le futur PLH et dans le plan local d'urbanisme.

Au côté de l'Etat et de nos autres partenaires, MPM veut être un moteur essentiel dans la réussite de ces 14 projets. La rénovation urbaine est un pilier de notre politique de développement urbain solidaire fondée sur une gestion exemplaire. Il nous appartient de conjuguer nos efforts afin de réussir le challenge qui se présente à nous, élus et techniciens. La démarche est amorcée. Ces trois conventions de Kallisté, Saint-Barthélémy et Soude-Hauts de Mazargues viennent compléter le dispositif pilote de la rénovation urbaine initiée par l'Etat dans des quartiers qui en ont le plus grand besoin. Leur réaménagement contribuera à la dynamique que nous souhaitons tous donner à notre métropole.

Je vous remercie.